

Etude de Cas 2008

La FEBEVIM influence les transactions du marché en faveur de ses membres

René Alphonse (FEBEVIM) et [Dionkounda Traore](#) (SNV Mali)

Axes Bamako-Dakar (1) et Bamako-Abidjan (2) : La FEBEVIM fait baisser les taxes sauvages sur le bétail sur pieds, progressivement, de 17 500 à 4005 F CFA par bétail (1) et de 1 000 000 à 100 000 F CFA par camion (2)

Le Mali est un pays doté d'un cheptel riche et varié : bovin, ovin, caprin, camélins. L'élevage représente 34% du PIB et demeure la principale source de revenus pour plus de 30% de la population.

Les principaux axes de commercialisation du cheptel malien sont: Ouagadougou-Bamako, Lomé-Ouagadougou, Téma-Ouagadougou, Gao-Algérie (voie terrestre) et Bamako- Libye (voie aérienne). En zone CEDEAO, les textes communautaires interdisent le prélèvement de taxes sur les produits du cru à l'instar du bétail et il en est de même pour l'application de la TVA.

Contrairement aux dispositions et à l'esprit des textes de la CEDEAO régissant la libre circulation des produits du cru, les taxes illicites prélevées par les PDG (Police- Douane- Gendarmerie), représentent environ 20% des revenus des producteurs. De même, les éleveurs/pasteurs du Mali ne peuvent nullement avoir accès aux marchés d'autres pays dont les autorités les obligent à passer par des acteurs nationaux pour avoir accès au marché intérieur, en violation des textes communautaires pertinents en la matière. De même, certains pays continuent à percevoir des taxes sur le bétail à travers d'autres appellations.

Face à cette situation, la FEBEVIM a sollicité l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour mieux structurer ses actions de Plaidoyer/Lobbying.

La SNV, suite à différentes séances de travail avec le bureau et certains responsables régionaux, a renforcé les convictions de la FEBEVIM de la nécessité d'inscrire les incohérences sus-évoquées dans un cadre sous-régional. Par ailleurs, la SNV a convenu avec la FEBEVIM des étapes suivantes à franchir nécessairement : Bonne connaissance des entraves à la libre circulation et à la commercialisation du bétail sur pieds, collecte d'informations quantitatives et qualitatives sur les tracasseries, mise en route d'une stratégie de Plaidoyer/lobbying destinée aux décideurs nationaux et sous- régionaux.

Eu égard à la complexité des actions et aux moyens qu'elles nécessitent, la SNV a encouragé la FEBEVIM dans la recherche de partenariats en vue de mener à bien la lutte contre les tracasseries.

De même, la SNV a facilité l'élaboration des stratégies d'intervention (approche, contenu des messages, exploitation de la carte des acteurs...) et la participation de la FEBEVIM à certaines rencontres internationales sur les tracasseries administratives et financières, à l'image de la rencontre de Dori, la mise à disposition d'informations importantes sur l'élevage/pastoralisme dans la sous- région.

C'est ainsi que la FEBEVIM a mené beaucoup d'actions de Plaidoyer/Lobbying.

Déjà en mars 2008, la SNV a informé et encouragé la FEBEVIM à participer à la rencontre de Dori organisée par le Réseau Billital Maroobé (**Réseau des organisations d'Éleveurs Pasteurs du Sahel**). Dans le cadre de cette rencontre, la SNV a assuré à la FEBEVIM un appui technique pour sa participation à l'Assemblée Générale du Réseau à travers une présentation sur les tracasseries administratives autour de la circulation du bétail. Cette présentation a été axée sur les résultats des investigations menées secrètement par la FEBEVIM sur les taxes prélevées illicitement par la police, la douane, la gendarmerie, les services techniques et administratifs, sur les territoires sénégalais et malien, en janvier 2008.

Le bureau de la FEBEVIM, satisfait des échanges tenus à Dori (Burkina Faso) avec le Réseau Billital Maroobé, a renforcé sa collaboration en approchant d'autres partenaires financiers pour ses actions de Plaidoyer/Lobbying. C'est dans cette optique que la SNV a également assuré à la FEBEVIM, un appui technique pour l'organisation d'une mission d'information et de sensibilisation à l'endroit des populations, des autorités administratives et d'un échantillon représentatif de journalistes de la sous-région, avec le financement de la conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre- CMA/OC, du 6 au 10 juin. L'appui a porté sur les messages à diffuser, les décideurs à cibler, les couches socioprofessionnelles à approcher...

Cette campagne a fait l'objet de l'organisation d'une caravane par la FEBEVIM. Les informations collectées par la FEBEVIM pendant la mission secrète de janvier 08, sur fond d'investigation, les résolutions de la rencontre de Dori, ont notamment été utilisées par la structure (FEBEVIM) pour que les journalistes-relais du Mali, du Sénégal, du Niger et du Burkina Faso, informent les opinions nationales respectives du caractère illicite des taxes. Suite

à cette mission, la FEBEVIM, a mieux structuré sa campagne de Plaidoyer/Lobbying avec l'appui technique de la SNV : actions à mener, analyse de la carte des décideurs, messages à diffuser.

La mise en œuvre de la campagne a été précédée par l'état des lieux qui a révélé les incohérences suivantes dont sont victimes les éleveurs/pasteurs : TVA (en moyenne 7500 F CFA entre Bamako et Ouagadougou contre 13 000 sur le territoire malien), autorisations administratives- Mali (15 000 F CFA), barrages (tous les 20 km, au Mali). Sur l'axe Bamako-Ouagadougou- il existe 2,7 arrêts en moyenne, tous les 100 km contre 4,8 sur la partie malienne, soit 11 à 26 mn de retard sur les différents axes.

La FEBEVIM, dans sa stratégie de Plaidoyer/Lobbying, a organisé une grève aux frontières sénégalaises en empêchant le passage des frontières sénégalaises par les animaux maliens jusqu'à ce que des engagements fermes soient pris par les autorités de ce pays afin de faciliter la commercialisation du bétail sur le territoire sénégalais. Cette grève a notamment été relayée par la télévision sénégalaise avec une intervention du président de la FEBEVIM.

Sur l'axe Bamako- Abidjan, la FEBEVIM a rencontré d'abord les anciens rebelles ou forces nouvelles, pour attirer leur attention sur les taxes sauvages prélevées par les autorités, de concert avec l'Union de Sikasso.

Par la suite, tirant leçon des actions menées et du niveau de compétence de certains membres en plaidoyer/lobbying et qui mérite d'être amélioré, la FEBEVIM nationale a souhaité que la SNV anime formellement une session de formation sur le plaidoyer/lobbying afin que les leaders régionaux puissent servir de relais auprès des éleveurs/pasteurs des niveaux régional et local. Cette formation, animée par la

SNV, a été assortie d'un plan d'action pour ces différents niveaux, en septembre 08.

Suite à cette formation, les leaders régionaux ont été responsabilisés davantage par la FEBEVIM pour renforcer sa campagne contre les tracasseries administratives et policières au Mali comme dans les pays limitrophes. C'est ainsi que des numéros téléphoniques ont été donnés à ces leaders régionaux afin d'alerter le bureau national de la FEBEVIM, les autorités maliennes et sénégalaises, en cas de besoin, en précisant le poste de contrôle concerné par le prélèvement de taxes sauvages.

Les résultats concrets obtenus par la FEBEVIM sont :

- Frontières sénégalaises : baisse des taxes sauvages de 13 000 en 2007 à 4005 F CFA à partir de décembre 08 pour les bovins et 504 F CFA pour les ovins-caprins,
- Abandon définitif de la taxe administrative à Kayes (frontières sénégalaises) par les autorités maliennes- 15 000 F CFA,
- Frontières ivoiriennes : baisse des taxes de 1 000 000 (Un Million de F CFA) à 100 000 F CFA (Cent Mille Francs CFA), actuellement.

En perspective, la FEBEVIM compte organiser les mêmes actions sur les autres axes de commercialisation (Abidjan, Lomé, Accra, Téma, Alger), pour relever le même défi.